

## LA CONFRÉRIE DES « GRANDS GOSIERS » EST NÉE A BEAUMONT

### Extrait de l'article du journal du 26/08/1968.

Les vendanges de dimanche dernier à Beaumont et le vin qui coula à flots pendant une semaine donnèrent naissance à l'Ordre des Grands Gosiers avec l'intronisation de chevaliers.

Ainsi comme l'on peut le voir ci-dessous n'est pas créé Chevalier de l'Ordre des Grands Gosiers qui le demande : il faut avoir fait ses preuves et prêter le serment de fidélité au Montbeaujolais.

*Nous Jehan de la Gloutonnière salut !*

*Faisons savoir que, par assemblée générale, les chefs de famille idoines à constituer et par ce constituèrent l'ordre des grands gosiers, voulant en ce protester contre certaine manière abusive par laquelle notre redouté seigneur Charles Quint qui, l'an de grâce quinze cent quarante-neuf, créa de façon abusive et particulière l'ordre des longs gosiers, ayant utilisé la potence, ce sire ôtant la vie de son peuple, étant venu dans notre bonne ville siroter notre vin dont la réputation avait de longue date ont dépassé les limites de notre juridiction.*

*En cet acte de constitution, par lequel le dit maître nous délégua pour introduire l'ordre des grands gosiers tous portant un certificat de conduite irréprochable.*

*Nous Jehan de la Gloutonnière, Chevalier, avons l'honneur de procéder et là même procédons à l'introduction desdits porteurs qui se présenteront à nous en faisant formel engagement par acte sériel de jamais renier ou dénigrer la dicte corporation. Sur ce, en vertu des pouvoirs reçus nous déclarons admettre et vouloir admettre dans l'ordre des grands Gosiers les dits quémandeurs après avoir presté le serment d'usage.*

*Fait et scellé de notre propre scellé ce dimanche vingt-cinq de l'an de grâce mil neuf cent soixante-huit de l'incarnation de notre Seigneur.*

Voici le serment prêté par les nouveaux admis dans l'Ordre des Grands Gosiers :

*Nous, par la grâce de Dieu, déclarant avoir été reconnu de conduite irréprochable et fidèlement assoupi par notre bon vin de notre bonne ville de Beaumont, qu'on nomme vulgairement Montbeaujolais, déclarons prêter le serment de fidélité à notre dit vin, le reconnaissant excellent et salubre, ne voulant en rien changer nos bonnes habitudes et refuser tout autre breuvage insalubre et impur.*